



HAL
open science

Brève histoire des prisons de Paris, de la prise de la Bastille à l'ouverture de Fresnes

Christian Carlier, Catherine Prade, Marc Renneville

► **To cite this version:**

Christian Carlier, Catherine Prade, Marc Renneville. Brève histoire des prisons de Paris, de la prise de la Bastille à l'ouverture de Fresnes. 2010, <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17329/>. hal-00865706

HAL Id: hal-00865706

<https://hal.science/hal-00865706>

Submitted on 24 Sep 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BRÈVE HISTOIRE DES PRISONS DE PARIS, DE LA PRISE DE LA BASTILLE À L'OUVERTURE DE FRESNES

Date de publication : 9 juin 2010

Tweeter 0

Recommander 4



Depuis la fermeture de la Petite-Roquette en 1973, la maison d'arrêt pour hommes de la Santé est devenue l'ultime (et peut-être provisoire) vestige d'une ville longtemps marquée par un grand nombre de lieux d'enfermements. L'inexorable force centrifuge qui pousse les prisons hors des murs de la capitale ne date pourtant pas de la fermeture de la Petite-Roquette et de l'ouverture, concomitante, de Fleury-Mérogis. Le mouvement est plus que séculaire, et il fut initié par l'ouverture des prisons de Fresnes en 1898.

Notre intention est de donner ici quelques repères sur une histoire qui a déjà été à l'origine de plusieurs ouvrages, en limitant notre propos à un XIXe siècle qui court de la prise de la Bastille à l'ouverture de Fresnes. Loin de prétendre à une quelconque exhaustivité, cet article est proposé en complément à l'exposition en ligne [Prisons de Paris, de la Bastille à Fresnes](#). S'ouvrant sur la destruction d'une prison symbole d'un pouvoir politique à abattre, la période est caractérisée par l'utopie de l'invention de la « bonne » prison. Cette utopie est incarnée à Paris par l'érection de quatre nouveaux établissements en moins d'un demi-siècle (la Petite et la Grande Roquette en 1836, Mazas en 1850, la Santé en 1868) dont trois d'entre-eux au moins furent considérés, à leur ouverture, comme des « prisons modèles ». La période se termine par le constat d'échec de ce « Paris pénitentiaire », lorsque la nouvelle « prison modèle » des prisons de la Seine est délibérément construite en dehors de la capitale, à Fresnes, dans un petit village agricole de banlieue comptant alors moins de 1 000 habitants...

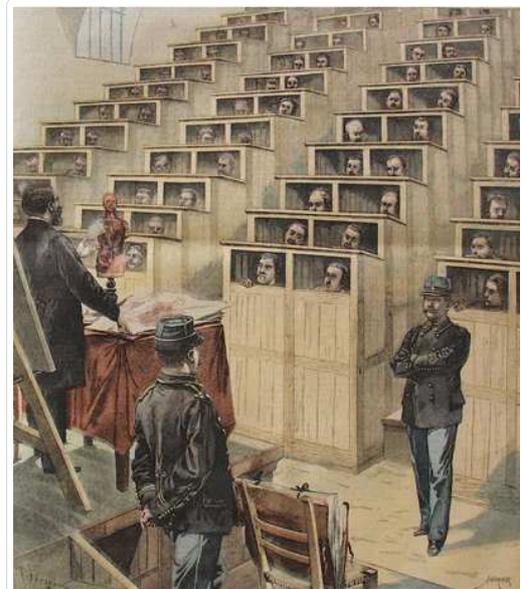
Du fait de leur proximité géographique avec les instances gouvernementales et parlementaires, les prisons parisiennes ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part du pouvoir en place. Lorsque l'édit du 16 mars 1667 créa, pour la capitale, les charges distinctes de lieutenant civil et de **lieutenant général de police**, les prisons de Paris furent placées sous l'autorité directe de ce dernier, échappant ainsi de fait au contrôle exclusif du Parlement. Sous l'Ancien régime, Paris ne compta jamais moins d'une dizaine de prisons intra-muros. On en dénombre encore plus d'une douzaine à l'époque des Lumières. Les plus importantes sont le Grand et le Petit Châtelet, la Conciergerie, For l'Évêque (rue Saint-Germain l'Auxerrois), les Madelonnettes, Sainte-Pélagie, la Force, le Temple, la Salpêtrière, Bicêtre, Saint-Lazare et... les forteresses de la Bastille et de Vincennes, prisons d'État. Sans compter les maisons de force privées. Ces prisons, plus ou moins spécialisées, distinguent toujours, entre elles ou dans leur sein, les détenus selon qu'ils étaient argentés et pouvaient alors bénéficier de la **pistole** – location de leur chambre, du matériel de couchage, etc., et achat de leur nourriture – ou totalement démunis, les pailleux, vivant de la charité et du « pain du roi » dans des salles communes où leurs conditions de survie étaient souvent très précaires. Les plus vétustes de ces lieux d'enfermement étaient alors le Petit Châtelet et For l'Évêque. Cette dernière était une prison éclectique contenant à la fois une prison ordinaire pour les prévenus, les condamnés et les dettiers, un espace d'enfermement spécifique pour les comédiens, une prison militaire et une maison de force pour les détenus par lettre de cachet. Ses bâtiments situés en bord de Seine la rendaient particulièrement insalubre. Ses salles souterraines voutées étaient à hauteur du fleuve : elles suintaient l'eau continuellement et ne recevaient pas de lumière directe. La déclaration royale du 30 août 1780 décida de la fermeture de ces deux prisons, qui fut effective en 1782, lors de l'ouverture d'une nouvelle prison dans l'Hôtel du duc de la Force.

On connaît l'état des prisons de Paris à la veille de la Révolution grâce aux visites de John Howard¹. La Conciergerie renfermait alors hommes et femmes dans des quartiers séparés. Elle disposait d'une cour et, au premier étage, d'une infirmerie avec des lits individuels, sa buvette – vieille institution – avait été, plutôt que supprimée, éloignée de l'entrée principale. La plus grande prison était le Grand Châtelet, avec plus de 370 prisonniers. La nouvelle prison de la Force hébergeait dettiers, vagabonds et déserteurs, ainsi que des petits délinquants. Son organisation suivait les principes théoriques de la « bonne prison » : elle possédait plusieurs cours de promenade et des quartiers de **détention** permettant de séparer les détenus selon leur sexe et leur catégorie pénale. Elle abritait en outre une chapelle et une infirmerie. La forteresse de la Bastille, prison d'État, en imposait plus par sa taille que par le nombre de ses détenus (7, le 14 juillet 1789).

Les autres « prisons » intra muros étaient de moindre importance. Celle de la Tournelle, près du quai Saint-Bernard, gardait depuis Vincent de Paul les condamnés destinés aux galères. Dans l'attente de la chaîne, ils étaient marqués au fer rouge. La prison Saint-Eloy (Saint-Eloi) était réservée aux femmes (38 prisonnières en 1783), tout comme celle de Saint-Martin (rue Pavée-au-Marais), qui gardait des prostituées enfermées sur décision administrative. Celle-ci ferma en 1785, quand les détenues furent transférées à l'hôtel de Brienne, contigu à l'Hôtel de la Force, qui prit alors le nom de « Petite Force ». Les femmes pouvaient aussi continuer d'être enfermées au couvent des Madelonnettes. Cet établissement religieux, tenu par les sœurs de Saint-Joseph, accueillait filles repenties et femmes enfermées par lettres de cachet. Lesquelles pouvaient aussi, suivant la même procédure, être enfermées à l'abbaye de Sainte-Pélagie.

Quant à la prison de l'Abbaye, elle était réservée aux militaires, aux gardes françaises et aux dettiers d'un rang social élevé. La prison de l'Hôtel-de-Ville enfin ne retenait que de rares prisonniers, ceux par exemple appréhendés pour les menus délits commis sur les ports.

Il faut ajouter à cette énumération les deux principaux établissements de l'hôpital général, proches alors de la capitale, que sont Bicêtre, pour les hommes et la Salpêtrière, pour les femmes, ces deux structures, contenant, sans conteste, les plus considérables agglomérations de détenus. Parmi les 4 000 hommes de Bicêtre, la moitié étaient des prisonniers de droit commun, les autres étant des pauvres, des fous, des « correctionnaires » (jeunes détenus) ou encore des vénériens. Les détenus de droit commun pouvaient être enfermés dans des petites chambres, s'ils payaient une pension ; les autres s'entassaient dans deux immenses salles. Ouverte en 1656, la Salpêtrière renfermait à la fin du XVIIIe siècle plus de 5 000 femmes et jeunes filles, pauvres, prostituées, vénériennes, condamnées ou enfermées par correction paternelle à la demande de leur famille².



Conférence contre l'alcoolisme. Chapelle cellulaire de Fresnes
Le Petit Parisien, 22 mars 1903

Prisons de Paris. De la prison de la Bastille à Fresnes
<http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article649.html>

Tradition historique et mémoire collective associent le début de la Révolution à la prise de la Bastille par le peuple. La date du 14 juillet fut retenue, dès l'année suivante, quand fut célébrée pour la première fois la fête de la Fédération, avant de devenir, à partir de 1880, le jour de la fête nationale annuelle de la République. Hautement symbolique, la prise de cette prison d'État annonçait des temps troubles pour les prisons parisiennes. Celle-ci débuta par une période « transitoire » à la fin de laquelle les institutions judiciaires furent profondément modifiées³. Autre symbole, la tour du Temple, restée célèbre pour être devenue, à partir du 13 août 1792, la geôle de la famille royale. Elle fut aussi une prison d'État sous le Consulat, le Directoire et l'Empire. Toussaint-Louverture y fit un bref séjour en 1803, dans l'attente de son transfert au fort de Joux et le général Pichegru s'y suicida, le 6 avril 1804. Ses derniers détenus furent transférés en juin 1808 au donjon de Vincennes. La tour du Temple fut démolie en 1811. Revenons à ce brûlant mois d'août 1792. Il marque, dans les jours qui suivirent le 10 août, l'irrésistible envolée tant du nombre de prisons que de celui des prisonniers. Encore que les massacres des premiers jours de septembre firent de la place. Entre le 2 et le 7, environ 1 400 prisonniers trouvèrent la mort, pour une population pénale que l'on peut estimer à 2 750 personnes, soit un peu plus de la moitié. Ces tueries renseignent sur les principales prisons parisiennes, ainsi que sur le chiffre approximatif de leur population pénale. 75 prisonniers aux Bernardins, 90 à Saint-Firmin, 269 au Châtelet, 160 aux Carmes, 240 à l'Abbaye, 500 à la Conciergerie, 410 à Bicêtre, à peu près autant à la Grande Force, 110 à la Petite Force, 270 à la Salpêtrière.

Si le Grand Châtelet fut partiellement évacué après les massacres (l'édifice allait être démolie entre 1802 et 1804) bien d'autres lieux avaient été transformés en lieux de détention, sous la pression d'une répression accrue. Certains sont dans la continuité de l'ancien régime, seule leur population change. C'est ainsi que le couvent des Madelonnettes est transformé, en septembre 1793, en maison d'arrêt⁴. Il devient, comme Saint-Lazare, une prison où l'on enferme indistinctement des suspects des deux sexes. D'autres font office de prisons provisoires, tel l'ancien collège du Plessis, rue Saint-Jacques (maison d'arrêt de l'Égalité, jusqu'à la chute de Robespierre). De nombreux autres couvents deviennent des prisons : celui des Carmes (rue de Vaugirard), celui des Picpus (faubourg Saint-Antoine), celui des Bénédictins anglais (rue de l'Observatoire, celui des sœurs de Bethléem, rue de Charenton, dans le faubourg Saint-Jacques (« prisons des Anglaises »), ceux des Anglaises de la rue des Fossés-Saint-Victor, de la rue de Lourcine et du faubourg Saint-Antoine, celui des Écossais (rue des Fossés Saint-Victor), celui des Irlandais (rue du Cheval vert)⁵...

Transformés en prison, l'archevêché (ou plus précisément, en hospice de la Conciergerie), l'ancien hôtel des fermes, rue de Grenelle⁶, l'hôtel du marquis de Talaru, rue de Richelieu⁷. et les innombrables anciennes maison de santé, dont la plus célèbre reste la maison Belhomme (rue de Charonne) à laquelle il faut adjoindre les maisons La Chapelle (rue Folie Renault), Lemoine (rue des Amandiers), Mahaye (rue du Chemin vert), les maisons Blanchard et Coignard (à Picpus), etc.

La prison de l'Hôtel du maire (ancien hôtel des premiers présidents du Parlement, dite la Mairie, qu'il ne faut pas confondre avec la prison de l'Hôtel-de-Ville) est réactivée, celle de la Conciergerie renferme les suspects mis à disposition du Tribunal révolutionnaire. En juin 1793, le palais du Luxembourg devient à son tour une prison⁸. L'abbaye de Port-Royal, fermée en 1790, rouvre ses portes la même année sous le nom de maison de la Bourbe (dite aussi « Port-libre »). Elle accueillit jusqu'à 200 détenus. Prison sans barreaux, « résidence secondaire » de l'aristocratie du faubourg Saint-Germain, elle laisse le souvenir de témoignages heureux, avant de devenir, après la loi du 22 prairial an II (10 juin 1794), l'antichambre du tribunal révolutionnaire. Le 7 thermidor an II (25 juillet 1794) les détenus sont transférés à la maison d'arrêt des Carmes⁹.

Moins de 3 000 détenus en septembre 1792. Leur nombre s'élève à 4 800 un an plus tard, à plus de 6 700 en mars 1794¹⁰. Il s'envole au gré successif des lois qui marquent la Terreur (loi des suspects du 17 septembre 1793), puis la Grande Terreur (décret du 22 prairial an II – 10 juin 1794). Encore qu'avec cette dernière, se comptent plus précisément les morts que les prisonniers (878 exécutions de 22 prairial au 9 thermidor, contre « seulement » 134 du 17 septembre au 22 prairial). Un an plus tard, la loi du 10 Vendémiaire An IV (2 octobre 1795) entérine le placement de l'administration des prisons sous l'autorité du ministre de l'Intérieur (art. 4). Le code pénal du 3 brumaire an IV (23 octobre 1795) charge les commissaires exécutifs auprès des départements (futurs préfets) de la surveillance des établissements pénitentiaires. Enfin, le 5 février 1796, une circulaire demande l'érection des nouvelles prisons prévues par les Codes. Bien que cette circulaire ne vise pas particulièrement Paris, elle exprime bien une nouvelle volonté de faire disparaître les anciennes « bastilles » et de ne laisser subsister que les établissements pénitentiaires nécessaires ([lire extrait](#)). Cette volonté de « rationalisation » se conjugua dans le premier tiers du XIXe siècle avec le mouvement philanthropique et la création en 1819 de la Société royale pour l'amélioration des prisons.

Le comte Alexandre de Laborde rédigea la même année à l'attention du ministre de l'Intérieur un rapport sur l'état des prisons de Paris qui mettait en avant le mauvais état de la plupart des établissements (à l'exception de Saint-Lazare), certains n'offrant même aucune possibilité d'amélioration¹¹. Ayant visité la Grande Force, prison modèle à son ouverture, Laborde constatait que si la pistole était dans un état correct, les locaux des communs étaient, comme leurs occupants, dans un état de délabrement et d'abandon scandaleux. La durée moyenne de détention préventive y était de six mois. Ce rapport estimait que le principal défaut des prisons de Paris était de faire un très mauvais sort aux prévenus ; avec un enfermement sans distinction au dépôt de la préfecture de police puis à la Force. Les condamnés, au contraire, passaient par Bicêtre et Sainte-Pélagie, où les conditions de détention étaient nettement moins défavorables : ils étaient assurés d'y trouver des vêtements, un lit et une nourriture correcte. Le principal problème des prisons de Paris venait, selon Laborde, de leur administration partagée par le préfet de Police et le préfet de la Seine, chacun renvoyant aux prérogatives de l'autre. Cette situation d'exception des prisons de Paris suscita également un conflit entre la préfecture de police et l'administration pénitentiaire nationale. Cette dernière tenta notamment successivement d'y imposer le règlement des prisons départementales du 30 octobre 1841 ([lire le texte](#)), de soumettre les établissements à son inspection générale et enfin, d'assimiler, par une décision du 31 mai 1871, les personnels des prisons de la Seine à celui des maisons centrales. L'administration pénitentiaire obtint gain de cause par le [décret du 28 juin 1887](#) ([lire le texte](#)). A partir de cette date, les attributions du préfet de police de Paris furent, en ce qui regarde l'administration des prisons, assimilées aux attributions d'un préfet de département. L'administration pénitentiaire accentua son emprise en mettant toutes les prisons de Paris en régie (15 février 1893) et en créant une circonscription pénitentiaire sous la direction d'un contrôleur général nommé par ses soins¹². Ce conflit n'empêcha toutefois pas l'évolution des prisons parisiennes, la fermeture de plusieurs établissements hérités de l'Ancien Régime (Grande et Petite Force, les Madelonnettes, Sainte-Pélagie...) et l'ouverture de nouveaux lieux. Les principales prisons de Paris au XIXe siècle furent, dans l'ordre des arrondissements :

LE DÉPÔT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE, 1ER ARRONDISSEMENT



Anciennement installé rue de Jérusalem, entre le quai des Orfèvres et la rue de Nazareth.
Actuellement : entrée cour Saint-Martin, 3 quai de l'Horloge

L'ancien Dépôt du Palais de justice ou salle Saint-Martin a été décrit par François Raspail dans ses *Lettres sur les prisons de Paris* en 1834 : « Sur le lit de camp, une couverture commune abrite du froid les prisonniers... On y a douze heures de contact immédiat pour gagner la gale et les autres espèces de vermine... » L'entrée unique de cette sorte de violon central se faisait dans la cour, à l'est, par une porte en fer dont la partie supérieure était vitrée. On pénétrait dans un premier vestibule, puis on passait une seconde porte grillagée pour entrer dans la grande salle. Le guichet du gardien était un long bureau enfermé dans une cage vitrée. Des bancs de chêne couraient tout autour de la pièce.

Situé côté place Dauphine, sous la salle des pas perdus, un nouveau dépôt fut inauguré le 18 août 1864, pour un coût de travaux de 4 850 250 francs. En 1887, le journaliste Géo Bonneron indiquait que le chiffre des entrées quotidiennes était d'environ 350 d'un bout de l'année à l'autre. Les arrivants, amenés en voitures cellulaires de tous les violons de Paris, étaient d'abord descendus à la Permanence, l'antichambre du Dépôt, où l'on donnait l'ordre d'écrou avec l'indication du motif de l'arrestation. Ensuite, ils passaient devant l'infirmerie, côté des hommes, jusqu'à la salle d'entrée. En face, une loge vitrée où étaient postés le brigadier de service et les gardiens. Dans la salle de fouille, il était procédé à une fouille corporelle, puis chaque arrivant prenait un bain d'aspersion, ses vêtements étaient passés à l'étuve, chacun étant ensuite mis en cellule ou entassé dans les salles communes. Le quartier cellulaire des hommes était une large galerie obscure, avec deux étages de cellules à gauche et un seul à droite (environ 180 cellules longues de 3,80 m sur 1,85 m de large). Un promenoir cellulaire était constitué de deux préaux divisés en six courettes par des murs de briques, surmontés d'une passerelle métallique, où déambulait le gardien de surveillance. Trois salles communes (les Blouses, les Paletots, les Hospitalisés) permettaient d'accueillir 250 individus, les lits étant relevés contre les murs et descendus la nuit. Le quartier des femmes, parallèle au quartier des hommes, comprenait également des cellules, des salles communes et une annexe pour les filles de moins de 16 ans. Un escalier le faisait communiquer avec le couloir de la Souricière. En 1872, fut installée au Dépôt une infirmerie spéciale qui recevait les alcooliques, les aliénés et les maniaques.

LE DÉPÔT DU PARQUET, DIT « LA SOURICIÈRE », 1ER ARRONDISSEMENT



Ile de la Cité : entrée 32 quai des Orfèvres

En 1890, le juge d'instruction Louis Guillot écrit dans *Paris qui souffre* : « Le lieu de passage où les prévenus attendent leur comparution soit devant les juges d'instruction soit sur les bancs de la police correctionnelle, se nomme officiellement le dépôt du Parquet, mais il est plus connu sous le nom de souricière, ou en argot les "36 carreaux", à cause des petits châssis de verre qui garnissent les portes des cellules. Il était autrefois quai de l'Horloge, au-dessous du niveau de la Seine, dans les anciennes cuisines de Saint Louis. Les prisonniers s'y trouvaient fort mal, ils souffraient de l'humidité, et s'ils se laissaient aller au sommeil, les souris venaient manger leurs vêtements, on dit même que le nom de souricière est venu de là. La nouvelle Souricière est installée au sous-sol des bâtiments de la police correctionnelle, cour et rue de la Sainte-Chapelle. Le long d'une galerie communiquant par un escalier intérieur avec les salles d'audience et les cabinets de juges, on a établi deux étages de cellules, si l'on peut appeler ainsi des petites cases puantes, pleines de vermine et semblables à des latrines, où il est à peu près impossible de remuer et de respirer. »

De forme rectangulaire, la Souricière était divisée en trois quartiers : le quartier des hommes, le quartier des femmes, tenu depuis 1865 par des religieuses, et le quartier des mineurs, partie « enfantine » appropriée en 126 alvéoles, où les gavroches passaient leurs journées pendant l'instruction de leur procès.

Aujourd'hui, la Souricière, placée sous le contrôle de l'administration pénitentiaire, est la zone d'attente des détenus écroués qui sont extraits des diverses maisons d'arrêt de la région parisienne en vue de leur comparution devant une juridiction de jugement, de leur audition par un magistrat instructeur ou de toute audience devant la chambre de l'instruction ou le juge des libertés et de la détention.

LA CONCIERGERIE, 1ER ARRONDISSEMENT



Maison d'arrêt et de justice, maison de correction (-1934)

Ile de la Cité, entrée 1 quai de l'Horloge

Le nom de Conciergerie désigne à la fois l'ensemble des salles gothiques et une partie du quartier de détention. La Conciergerie, à la fin du XVIII^e siècle, servait de prison à la fois aux détenus politiques et aux prisonniers de droit commun. Elle communiquait avec le Dépôt et la Souricière au moyen d'un corridor souterrain ouvrant au fond de la détention par une grille de fer.

Les travaux d'aménagement pour l'emprisonnement cellulaire furent terminés par l'architecte Louis-Joseph Duc (1802-1879) en novembre 1864. Il y avait 76 cellules sur deux étages, dont 74 occupées par les détenus et deux par les gardiens célibataires. Trois cellules doubles recevaient quatre à cinq détenus. La cellule 37, capitonnée, servait de cachot ou de cellule de punition. Elle accueillait aussi les détenus agités ou suicidaires. La première cellule double accueillait les condamnés à mort après le prononcé de leur condamnation, avant leur transfert à la Grande Roquette.

Le promenoir était formé de dix préaux, fermés par des portes munies de jours vitrés, et séparés en deux rangées par un couloir couvert où circulaient les gardiens. Le parloir des *avocats*, au rez-de-chaussée de la « Tour d'argent », se composait de trois petites pièces au parquet ciré, équipées d'une table, d'une chaise et d'un tabouret de paille. Les parloirs ordinaires disposaient de deux rangées de 16 cases placées en face l'une de l'autre et séparées par un couloir grillagé de 90 centimètres de large, dans lequel déambulait un gardien. Chaque détenu était placé dans une case en face de son visiteur, sans possibilité de le toucher ou de communiquer.

Le 24 mai 1871, le palais de justice est ravagé par un incendie. L'épisode sera abondamment photographié.

De janvier 1888 à juin 1892, l'administration logea à la Conciergerie des mineurs provenant de Saint-Lazare, avant de les transférer à Nanterre. Le 1er janvier 1894, les cochers et autres condamnés par le tribunal de simple police ayant à purger des peines de trois à quatre jours furent transférés à Sainte-Pélagie, et les prévenus en pourvoi, emmenés à Mazas.

En septembre 1897, des travaux étaient en cours pour aménager un nouveau quartier cellulaire. Quelques cellules étaient réservées aux femmes accusées (traduites en cour d'assises). Fin 1898, un nouveau quartier cellulaire fut inauguré, ce qui porta à 140 le nombre total de cellules.

La Conciergerie perdit son statut de prison en avril 1934.

LA PRISON DES MADELONNETTES (1793-1867), 3E ARRONDISSEMENT



Maison d'arrêt pour hommes et femmes et maison de jeunes détenus

Nord-est : rue Neuve-Saint-Laurent (actuelle rue du Vertbois)

Est : rue Sainte-Elisabeth

Ouest : rue de la Croix (actuelle rue Volta)

Sud : entrée 6-12 rue des Fontaines (actuelle rue des Fontaines-du-Temple)

Fermé en 1790 pendant la Révolution, l'ancien couvent pour « pécheresses repenties » et femmes enfermées par lettre de cachet fut transformé en prison pour hommes (1793) et deux ans plus tard en prison pour femmes (1795). En 1831, toutes les femmes des Madelonnettes furent transférées à Saint-Lazare. En août de la même année, ce lieu qui avait été pendant la Restauration une maison de refuge pour enfants accueillit de nouveau 400 enfants regroupés dans des quartiers « d'épreuve », de « réforme » et de « punition ». Devant la situation sanitaire déplorable, les enfants furent ensuite transférés en 1836 à la Petite Roquette, et la prison des Madelonnettes redevint une prison pour hommes, succursale de la Grande Force. Le premier décret d'expropriation des Madelonnettes date du 23 août 1858, mais le transfert des derniers prisonniers pour la nouvelle maison d'arrêt de la Santé ne se fit qu'en 1867, un an avant sa démolition. Il subsiste un pan de mur en saillie 6 rue des Fontaines du Temple.

LES PRISONS DE LA GRANDE FORCE (1780-1850) ET DE LA PETITE FORCE (1792-1850), 4E ARRONDISSEMENT



Données cartographiques ©2013 Google

Prison pour dettiers et prison pour femmes

Nord : rue Neuve-Sainte-Catherine (actuelle rue des Francs-Bourgeois)

Est : rue Culture-Sainte-Catherine (actuelle rue de Sévigné)

Sud : entrée de la Grande Force 2-4 rue du Roi-de-Sicile

Ouest : entrée de la Petite Force 14-22 rue Pavée

À la demande de Louis XVI, l'hôtel du duc de Caumont La Force fut transformé en 1780 par l'architecte Giraud en une maison de détention destinée à remplacer le For-l'Evêque (rue Saint-Germain-l'Auxerrois) ; on l'appela la Grande Force. Elle accueillit ses premiers prisonniers pour dettes en janvier 1782. Le premier bâtiment était un rez-de-chaussée surmonté d'un étage mansardé, accolé à plusieurs bâtiments bas et attenant à des cours parallèles à la rue du Roi-de-Sicile.

Après la fermeture par lettres patentes d'avril 1785 de la prison de Saint-Martin, rue Saint-Martin, la Petite Force fut affectée aux femmes de mauvaise vie et installée en 1792 dans une partie de l'hôtel Lamoignon, rue Pavée. Elle communiquait avec la Grande Force par le chemin de ronde commun et les égouts. Le portail du bâtiment d'entrée à un niveau était dû à l'architecte Desmaisons. De 1817 à 1821, l'architecte des prisons du département L. P. Baltard reprit la distribution des deux bâtiments : il aménagea des petites chapelles, des bains, des égouts et des fosses d'aisances. Des devis de travaux furent signés en 1839 par le préfet Rambuteau, mais la décision de destruction fut votée le 10 septembre 1840. La fermeture de la prison de la Force fut effective le 26 mai 1850. La démolition se poursuivit pendant l'année 1851. Des pans de murailles sont toujours visibles à l'arrière des bâtiments de la caserne de pompiers, rue de Sévigné et rue Pavée. L'actuelle rue Mahler traverse l'emplacement des deux prisons.

LA PRISON DE MONTAIGU, 5E ARRONDISSEMENT



Prison militaire (1792-1836)

10, place du Panthéon

En 1792, le collège de Montaignu¹³, est converti en hôpital et en maison de correction militaire : « On y renferme pour peu de temps ceux qui se sont rendus coupables de quelques infractions contre la discipline : les soldats qui, casernés hors de Paris, se rendent sans permission dans cette ville, et les autres soldats de la place, convaincus de légers délits ». Par ordonnance royale du 3 décembre 1832, la prison de Montaignu est érigée en pénitencier militaire. Montaignu est vidée de ses prisonniers en avril 1836, au profit du pénitencier de Saint-Germain-en-Laye. Les bâtiments sont rasés en 1842.

LA PRISON DU CERCHE-MIDI, 6E ARRONDISSEMENT



Hôtel des conseils de guerre

37, rue du Cherche-Midi

Maison de justice militaire (1841-1907). Les lois des 29 octobre 1790 et du 10 juillet 1791 établissent des prisons militaires séparées des prisons civiles. En 1841, une maison de justice militaire est installée dans une aile de l'hôtel des conseils de guerre, au 37 rue du Cherche-midi. Cette prison, ouverte le 1er novembre 1841, est destinée aux militaires arrêtés pour absences illégales et aux condamnés à des peines inférieures à six mois de prison. Elle est détruite en 1907.

LA PRISON DU CERCHE-MIDI (1851-1950), 6E ARRONDISSEMENT



Maison militaire d'arrêt et de correction

38, rue du Cherche-Midi

De 1847 à 1851, une maison militaire d'arrêt et de correction est édifée sur l'emplacement d'un ancien couvent ayant appartenu à la communauté des Filles du Bon Pasteur. Cette prison cellulaire d'une capacité de 200 places ouvre le 30 décembre 1851. Lors de son premier procès, Alfred Dreyfus y passa les 3 premiers mois de son incarcération (15 octobre 1894-5 janvier 1895). Désertée le 12 juin 1940, la prison militaire du 38, rue du Cherche-Midi est réquisitionnée par l'occupant dès son entrée dans Paris. Elle passe entièrement sous contrôle des autorités d'occupation. A partir de février 1961, commencent les travaux de démolition d'une partie du site seulement. Le reste des bâtiments continue à être exploité par la Justice. Elle est entièrement rasée en 1966, pour permettre la construction de l'actuelle Maison des sciences de l'Homme. Transporté à Créteil (Val de Marne), le portail de la vieille prison est devenu en 1982 un monument mémorial de la Résistance.

LA PRISON SAINTE-PÉLAGIE (1792-1899), 5E ARRONDISSEMENT



Maison de correction pour hommes et mineurs

Nord : rue Lacépède

Sud : rue du Puits-de-l'Ermité
 Ouest : 56 rue de la Clef (entrée) et rue Malus
 Est : rue du Battoir (actuelle rue de Quatrefages).

En 1792, la Convention s'appropriâ les bâtiments du couvent des religieuses de Sainte-Pélagie pour les transformer en prison. Sainte Pélagie devint une maison de correction destinée à recevoir des condamnés correctionnels à moins d'une année, des dettiers et des jeunes de moins de 16 ans, condamnés, vagabonds ou placés en détention par mesure de correction paternelle. La prison était divisée en plusieurs quartiers disposés autour de quatre cours. En 1823, l'architecte Baltard fut chargé de reconstruire un corps de bâtiment, pour accueillir le greffe et l'infirmerie à l'étage, ainsi qu'un mur d'enceinte du côté de la rue de la Clef. Baltard présenta aussi le projet d'une nouvelle chapelle, de plan basilical, sur deux niveaux, précédée d'une petite cour et d'un portique. Le devis global de 520 477 francs fut accepté, et les travaux entrepris dès 1825.

Le 15 février 1831, un arrêté érigea Sainte-Pélagie en prison politique divisée en trois quartiers : au nord, le quartier de la dette, dont l'entrée était rue de la Clef ; au centre, le quartier de la détention pour les condamnés de droit commun à de courtes peines, et au sud, le quartier neuf des politiques et des jeunes avec une entrée distincte rue du Puits-de-l'Ermité. Entre ces bâtiments, deux cours plantées d'arbres et pavées, dont l'une, située entre la Dette et la Détention, étaient séparées en deux par l'ancienne chapelle. Il y avait deux guichets séparés, deux concierges et deux greffes. En 1834, les 200 dettiers enfermés dans le corridor de la Dette (bâtiment de trois étages) furent transférés à la prison de Clichy. Le quartier politique, dit le « Corridor rouge », situé au premier étage du bâtiment qui faisait face à la « cour du milieu », se composait de 23 chambres de petite superficie, au 1er étage. Les détenus y vivaient seuls, le mobilier était celui d'une chambre de pistole. Le chemin de ronde était sur le toit en terrasse, avec trois guérites, où se tenaient jour et nuit des factionnaires. Dans le bâtiment neuf, une aile était réservée aux prévenus de délits de presse, de complots contre la sûreté de l'État et aux prévenus de délits politiques de toutes sortes. La seconde partie du bâtiment neuf devait héberger « les mômes », prévenus et condamnés en vertu de l'article 66 du **code pénal de 1810**. À la fin du second Empire, on y enfermait aussi des prévenus pour affaires de commerce, adultères et des condamnés à une année de prison ou moins. Outre les dortoirs, les cellules individuelles et les ateliers, il y avait dans le bâtiment une bibliothèque, une infirmerie installée au 2e étage, un ancien dortoir qui servait de salle de classe pour les gardiens, deux réfectoires, l'un au rez-de-chaussée du bâtiment dit de la Préfecture, l'autre dans la chapelle qui servait en dehors des cérémonies religieuses. Après la fermeture de la prison pour dettes de Clichy en 1867, une partie de l'établissement fut réaffectée aux dettiers envers l'État et les particuliers. Depuis le 1er janvier 1894, Sainte-Pélagie recevait aussi au 2e étage les condamnés de simple police : cochers, hôteliers, chanteurs ambulants, marchands de contremarques sur qui pleuvaient les contraventions impayées et converties illico en emprisonnement de police de deux ou trois jours. Sainte-Pélagie fut désaffectée par une délibération du conseil municipal du 25 décembre 1894. Les détenus furent transférés à la maison d'arrêt de Fresnes ouverte le 2 août 1898. La démolition débuta dans le courant de l'année 1899.

LA PRISON DE CLICHY, 9E ARRONDISSEMENT



Prison pour dettes pour hommes et femmes (1834-1867)

Nord : rue de Boulogne (actuelle rue Ballu)
 Est : rue Blanche
 Ouest : entrée 54-58 rue de Clichy
 Sud : rue Moncey

La ville de Paris avait acheté en 1826 deux petits hôtels construits au xviii^e siècle, 54 à 58 rue de Clichy, qui devaient se substituer au quartier de la Dette de Sainte-Pélagie, la prison dans laquelle les créanciers faisaient enfermer leurs débiteurs. Le coût de l'opération fut de 392 000 francs. Cette annexe de Sainte-Pélagie, inaugurée en décembre 1834, offrait des salles de jeux, un café, un débit de tabac, un cabinet de lecture et des chambres individuelles que le créancier payait pour son débiteur de cinq sous à deux francs par jour, suivant l'ameublement et la fréquence de l'échange des draps.

L'emprisonnement pouvait atteindre trois ans, durée maximale de la contrainte par corps.

La prison de Clichy fut supprimée le 24 juillet 1867, lors de l'abrogation de la contrainte par corps en matière civile et commerciale. Cette loi mit fin aussi aux « records », nom donné aux gardes du commerce chargés de l'arrestation des débiteurs.

Désaffectée, la prison de Clichy fut démolie durant l'hiver 1872-1873.

LA PRISON SAINT-LAZARE, 10E ARRONDISSEMENT



Maison d'arrêt, de justice et de correction pour les femmes (1791-1932)

Nord : rue de Chabrol et passage de la Ferme Saint-Lazare
 Est : entrée 107 faubourg Saint-Denis et boulevard Magenta
 Sud : rue de Paradis
 Ouest : rue d'Hauteville

Le couvent, fondé par saint Vincent de Paul (il y mourut en 1660), fut transformé en prison en 1791 et réservé aux femmes en 1794. Quelques travaux furent exécutés en 1802, l'ancienne chapelle gothique transformée en grenier à foin fut démolie en 1823. En 1824, l'architecte P. L. Baltard construisit un bâtiment neuf, une chapelle et une infirmerie.

La prison Saint-Lazare était à la fois maison d'arrêt, de justice, de correction et d'éducation correctionnelle pour les jeunes filles détenues par voie de correction paternelle. Elle accueillait des prévenues et des accusées de délits et de crimes, des condamnées à l'emprisonnement de moins d'une année, des détenues pour dette envers l'État et, à partir de 1836, des prostituées privées de liberté par jugement ou décision administrative qui étaient confinées dans l'infirmerie ou dans la prison (elles étaient jusque là enfermées aux Madelonnettes). Elle servait aussi de maison de détention municipale pour les mineures arrêtées en flagrant délit de prostitution sur la voie publique, d'hospice pour les syphilitiques et de maison hospitalière.

La prison était divisée en trois quartiers : le quartier judiciaire ou première section réservée aux détenues de droit commun, le quartier administratif ou deuxième section pour les filles publiques, l'infirmerie pour les malades, notamment les filles atteintes de maladies vénériennes. Dans la première section, une centaine de cellules étaient réservées aux jeunes détenues et à un certain nombre de condamnées. Ces cellules, dans le quartier dit de « la ménagerie », étaient munies de barreaux et de grilles qui n'empêchaient ni le froid ni les odeurs. Les cloîtres servaient de dortoirs. Dans la seconde section, le rez-de-chaussée comportait les cuisines, les salles des préparations pharmaceutiques, les bains, il était surmonté de deux étages d'infirmerie. Les mêmes salles servaient de dortoir, de réfectoire et d'ateliers. Sous les combles, un dortoir d'une centaine de lits était réservé aux « filles soumises ». En 1868, on comptait 992 femmes détenues. Par ailleurs, étaient installés à Saint-Lazare la lingerie, la boulangerie des prisons de la Seine et le magasin général pour l'approvisionnement en vêtements et chaussures de l'administration pénitentiaire.

Le 21 décembre 1912, le conseil général de la Seine adopta le principe de la reconstruction de Saint-Lazare et de la Petite Roquette à Pantin. La guerre survint avant que cette question fût résolue. En 1927 et 1928, on décida la destruction des bâtiments compris entre la chapelle et le faubourg Saint-Denis. La prison fut fermée en juillet 1932 et la démolition effective entre 1935 et 1940. Les bâtiments subsistant (dont la chapelle, visible au fond du square Alban-Satragne) appartiennent aujourd'hui à l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris.

LA GRANDE ROQUETTE, « MAISON DE DÉPÔT DES CONDAMNÉS » AUSSI APPELÉE « LE PETIT BICÊTRE » (1836-1898)



Maison de correction pour hommes

Nord (ouest) : entrée 166 rue de la Roquette (en face de la Petite Roquette)
 Est : rue Gerbier
 Sud (est) : rue de la Folie-Regnault
 Ouest : rue de la Vacquerie

Destinée à remplacer les vieux bâtiments de Bicêtre qui n'accueillait plus que les aliénés et les malades, la Grande Roquette fut construite sur un terrain d'une superficie de 11 873 mètres par François Gau (1790-1854) pour un coût de 1 245 000 francs. Le dépôt des condamnés fut inauguré le 23 décembre 1836 par l'arrivée de 427 détenus transférés de Bicêtre. On imposa à la Roquette un régime mixte dit auburnien, cellulaire la nuit, et en commun le jour dans les ateliers, le chauffoir, et les cours de promenade. La chapelle était une vaste salle éclairée de hautes fenêtres, débouchant sur un perron de pierre, sous le préau face au guichet central. Elle avait été décorée grâce à des donations de personnalités parisiennes.

La vie des quelque 500 détenus se déroulait en partie dans l'immense cour, derrière le guichet central. Cette cour avait la forme d'un péristyle, bordé de galeries sur lesquelles s'ouvraient les ateliers au-dessus desquels étaient disposées les 270 cellules partagées en six divisions. Le surplus des détenus était rassemblé dans de grands dortoirs communs. Les hommes condamnés à la **réclusion** en attente de transfert vers les maisons centrales,

ou les condamnés aux **travaux forcés** qui attendaient leur transfèrement vers le dépôt de Saint-Martin-de-Ré ne passaient en principe au Dépôt de Paris que quelques jours ou mois. À partir de 1889, on accueillit également à la prison des récidivistes condamnés à 15 jours voire un ou deux mois de détention, le trop plein des condamnés de Mazas, et des prévenus en appel. En 1892, l'administration pénitentiaire aménagea un quartier de forçats à la Santé, et la maison d'arrêt de la Grande Roquette cessa de fonctionner le 18 avril 1893, mais les travaux menés en 1897 à la Santé conduisirent à incarcérer de nouveau à la Roquette les condamnés à de longues peines, les forçats et les relégués. La Grande Roquette accueillit jusqu'en 1899 les condamnés à mort qui étaient exécutés devant la prison. Une petite clôture, la « grille des morts », séparait la chapelle du promenoir et des quatre cellules qui leur étaient spécialement affectées. « L'abbaye des cinq pierres », carré des cinq dalles sur lesquelles était dressée la guillotine est encore visible rue de la Croix-Faubin percée à l'emplacement de la prison détruite au printemps de 1900.

LA PRISON DE LA PETITE ROQUETTE, « PÉNITENCIER OU MAISON DES JEUNES DÉTENUS », 11E ARRONDISSEMENT



Maison d'éducation correctionnelle pour enfants, maison d'arrêt pour femmes (1836-1973)

Nord (ouest) : rue Duranti
 Est : rue Merlin
 Sud (est) : entrée 143 rue de la Roquette en face de la Grande Roquette
 Ouest : rue Servan

Construite à proximité du cimetière du Père-Lachaise, sur l'ancien terrain des Hospitalières de la Roquette, la prison occupait une superficie de 25 000 mètres carrés. La première pierre avait été posée en 1825, et l'ouverture avait eu lieu en 1836. L'architecte Louis-Hippolyte Lebas (1782-1867) avait privilégié un plan panoptique hexagonal symétrique pour six quartiers séparés par six couloirs en rayons, flanqués aux extrémités d'une tourelle en saillie, qui aboutissaient à un fossé central, au milieu duquel s'élevait une tour surmontée de la chapelle. Elle comprenait environ 500 cellules avec un réfectoire et une classe commune pouvant accueillir 250 personnes. Construction initiée sous la Restauration pour les femmes, elle recevait, le 11 septembre 1836, de jeunes détenus et devenait de ce fait « la Maison des jeunes détenus » de Paris. En 1840, le régime cellulaire strict (isolement de jour et de nuit) y fut appliqué, une chapelle cellulaire de 276 alvéoles fut même aménagée pour que les enfants suivent l'office sans voir leurs voisins. Environ 400 enfants y étaient incarcérés entre 1848 et 1850. Le 7 août 1865, à la suite d'une visite en juin de l'impératrice Eugénie, le système d'isolement individuel total fut abandonné, et les enfants dispersés dans les colonies pénitentiaires agricoles. La Petite Roquette devint un lieu de passage pour les prévenus des tribunaux de la Seine, enfants et adultes, tout en conservant un quartier de correction paternelle et se dégrada progressivement. En juillet 1932, à la fermeture de Saint-Lazare, la Petite Roquette fut affectée aux femmes prévenues de Paris. En 1961, sa population était de 300 détenues. En 1973, lors de sa fermeture, les cellules ne possédaient ni chauffage, ni eau, ni toilettes et le dernier étage était totalement abandonné. Les femmes furent transférées à la maison des femmes de Fleury-Mérogis (Essonne), nouvellement mise en service. Malgré une ample pétition, la démolition des bâtiments fut effectuée dès mars 1974. Seul subsista le portail d'entrée. Une plaque commémorative rappelle la présence de plusieurs milliers de résistantes dans la prison parisienne entre 1940 et 1944.

LA PRISON MAZAS, DITE AUSSI « LA NOUVELLE FORCE », 12E ARRONDISSEMENT



Maison d'arrêt et de correction cellulaire pour hommes (1850-1898)

Nord (est) : rue **Beccaria** (partie de l'avenue Daumesnil) et Legraverend
 Sud : entrée 23-25 boulevard Mazas (actuel boulevard Diderot)
 Ouest : rue de Lyon
 Nord (ouest) : rue Traversière

Inaugurée le 29 mai 1850, la prison Mazas, surnommée « l'hôtel des 1 200 couverts », formait un pentagone de 34 000 mètres carrés. La prison avait été construite de 1845 à 1850 par les architectes Jean-François-Joseph Lecoq (1783-1858) et Émile Gilbert (1793-1874). Les travaux d'appropriation furent achevés en mars 1853 pour un coût de 5 437 000 francs. Le bâtiment d'entrée en pierre meulière était de forme presque carrée. Les détenus arrivaient dans une première cour, pour pénétrer ensuite dans le bâtiment administratif et avancer jusqu'au guichet central situé sous une rotonde vitrée de 45 mètres de large. Au greffe du rez-de-chaussée, avaient lieu les formalités d'écrou, au premier étage était situé l'autel sur lequel l'aumônier de la prison célébrait la messe chaque dimanche. Cinq promenoirs panoptiques, disposés au centre des cours, étaient séparés par six galeries de 80 mètres chacune comportant 200 cellules sur trois étages convergeant vers un minaret central.

À la suite de la **loi du 5 juin 1875** sur le régime de l'emprisonnement individuel, qui stipulait que « les inculpés, prévenus et accusés, seront à l'avenir individuellement séparés le jour et la nuit », un arrêté de classement fut pris le 14 septembre 1875 pour Mazas, qui devint maison d'arrêt et de correction cellulaire. À cette date, environ 70 agents avaient la garde d'environ 1 200 hommes prévenus et condamnés à une courte peine de détention (moins de 3 mois). Il y avait 994 détenus en 1892.

Un rapport du conseil général de la Seine en date du 30 novembre 1894 présentait des projets « relatifs aux lotissements des terrains occupés par les prisons Mazas, la Grande Roquette et Sainte-Pélagie prochainement désaffectées ». Ainsi programmée pour des raisons sanitaires, et aussi parce que la vue de la prison gâchait la perspective de la gare de Lyon au moment de l'Exposition universelle de 1900 à Paris, la démolition de la prison Mazas débuta en octobre 1897 et fut achevée deux ans plus tard. Les pierres de Mazas servirent à la reconstruction des égouts de la rue de Rivoli, déviés par le passage du métropolitain. À l'emplacement de la prison dont les matériaux de démolition furent vendus dès août 1898, une fête foraine fut tenue en février 1899 : « Ici l'on danse. »

LA PRISON DE LA GARDE NATIONALE, 13E ARRONDISSEMENT



Prison militaire (1837-1871), dite aussi « Hôtel des Haricots »
 55, quai d'Austerlitz

Le nom a été donné à plusieurs lieux qui désignaient la prison de la Garde nationale. Son origine remonte à la prison de Montaigu. Après la Révolution, la prison de la garde nationale est transférée de Montaigu à l'hôtel de Bazancourt, rue des Fossés-Saint-Bernard. L'hôtel fut démoli en 1837 pour laisser la place à l'entrepôt aux vins. De 1837 à 1864, cette prison fut située au 92, quai de la Gare (actuel 55 quai d'Austerlitz). En 1864, lors de l'extension de la gare d'Austerlitz, la prison fut transférée au 15 (le 5, d'après La Salle), rue de Boulainvilliers, en face du pont de Grenelle, jusqu'à sa suppression en 1870. En 1870-1871, l'« Hôtel des Haricots » servit de prison pour officiers avant de devenir une institution de jeunes filles.

LA PRISON DE LA SANTÉ DITE AUSSI « LES NOUVELLES MADELONNETTES », 14E ARRONDISSEMENT



Maison d'arrêt et de correction pour hommes (1867 - partiellement en activité)
 Nord : boulevard Arago (ouvert en 1859)

Est : entrée 42 rue de la Santé (conduisait à l'hôpital de la Santé – actuel hôpital Sainte-Anne).

Sud : rue Humbolt (actuelle rue Jean Dolent)

Ouest : rue Messier

Dans les années 1860-1862, la décision avait été prise de construire une nouvelle maison d'arrêt à Paris, en remplacement de la vieille prison des Madelonnettes dans le Marais. La ville de Paris possédait dans l'enclos de la Santé (ancien enclos de la Charbonnerie) un vaste îlot qu'elle céda en décembre 1861 au département en échange du terrain des Madelonnettes. L'architecte Émile Vaudremer (1829-1914) construisit pour la somme totale de 7 millions de francs une prison longtemps considérée comme un modèle d'architecture et de conception pénitentiaire. Sa superficie de 27 943 mètres carrés, devait recevoir 1 000 détenus, répartis en deux quartiers distincts de 500 places chacun. Voici la description qu'en fit le sénateur René Bérenger, lors de l'Enquête parlementaire de 1872 :

« On a naturellement profité dans la construction de la maison de correction de la Santé, achevée seulement en août 1867, des données de l'expérience acquise à Mazas, pour le quartier cellulaire, et, dans les maisons en commun, pour le quartier consacré à l'emprisonnement collectif. C'est assurément pour la partie cellulaire une maison modèle. Les agencements nouveaux offrent tous les perfectionnements indiqués par la science. L'éclairage est mieux disposé. Moins élevées que celles de Mazas, les cellules ont en largeur et en longueur des dimensions un peu plus grandes. Le cube d'air est de près de 20 mètres. Les lits se relèvent pendant le jour de manière à laisser une plus grande liberté de mouvement aux détenus. Le sol est couvert d'un plancher poli artificiellement par un procédé ingénieux (le frottement avec un fond de bouteille). La propreté est absolue et donne à chaque cellule un air de bien-être que les détenus se gardent en général d'altérer. 500 cellules composent ce quartier »¹⁴

Dans le quartier bas, les prévenus étaient isolés de jour comme de nuit dans leur cellule. Formé de quatre bâtiments sur un plan radial, au centre duquel se trouvait la chapelle, le quartier bas était aussi réservé aux jeunes et aux condamnés à moins d'un an, qui en faisaient la demande pour bénéficier d'une réduction de peine. Séparé par l'infirmerie du quartier des prévenus, le quartier haut accueillait les condamnés isolés dans leurs cellules pendant la nuit, et rassemblés en commun le jour dans des ateliers. Les bâtiments étaient aménagés autour de deux cours et flanqués d'une tourelle de surveillance à chaque angle. Les cellules de 3,60 m sur 2 bénéficiaient d'un éclairage au gaz et d'un remarquable système de chauffage, d'égoûts et d'évacuation des eaux usées par un « lavoir ».

L'hôpital des prisons de la Seine, situé au centre du bâtiment, accueillait les détenus malades de toutes les prisons de Paris. En 1892, furent délimités à la Santé des quartiers spéciaux destinés à recevoir les forçats des régions nord et est en partance pour le bagne, les condamnés à mort et les politiques. On construisit alors un nouveau bâtiment de 650 cellules sur trois étages. C'est dans cette prison modèle que fut créée l'École pénitentiaire supérieure par le décret du 19 août 1893.

Bien qu'une grande partie des prévenus parisiens ait été dirigée vers Fresnes en 1898 (à la fermeture de Mazas), la surpopulation à la Santé fut difficile à endiguer. À la veille de la Première Guerre, l'administration pénitentiaire fut contrainte à un doublement des cellules et à l'installation de dortoirs dans les ateliers pour accueillir 1 600 détenus gardés par 86 agents. En 1923, on aménagea un second corps de bâtiment de trois étages et 42 cellules de bonnes dimensions, décorées à volonté par les détenus qui disposaient d'un lit en fer, d'une table, de deux chaises, et d'un lavabo. Après la guerre, de gros travaux durent être réalisés pour remettre en état les bâtiments délabrés, travaux poursuivis dans les années 1960-1970. La prison a été souvent surpeuplée. En 1946, par exemple, elle reçoit 5 375 hommes, et en 1965, 3 391 hommes.

Après la fermeture de la Grande Roquette en 1898, les condamnés à mort étaient guillotins à l'angle du boulevard Arago et de la rue de la Santé. De 1939 à 1974, les exécutions capitales eurent lieu dans l'enceinte même de la prison.

La maison d'arrêt de Paris-la Santé est aujourd'hui la seule prison dans Paris intra-muros. Elle est en partie désaffectée sur la partie qui longe le boulevard Arago (blocs B, C, D) et ne contient plus qu'environ 550 détenus permanents. Son avenir est encore incertain.

FRESNES, PRISON MODERNE



Maison de correction pour hommes (1898 -)

Nord-Ouest-Sud : Allée du Château d'eau

Est : Allée des Thuyas.

Depuis la loi du 5 juin 1875 ([lire le texte](#)) prescrivant l'organisation des prisons départementales suivant le régime de l'emprisonnement individuel, le conseil général de la Seine avait envisagé, en 1876, en 1882 et en 1885 des projets de réorganisation complète des prisons parisiennes avec la fermeture des établissements les plus vétustes (les deux Roquettes, Saint-Lazare, Mazas et Sainte-Pélagie). Ceux-ci n'aboutirent pas pour des raisons budgétaires. Le projet de construire un nouvel établissement qui, pour des raisons hygiéniques, devait se trouver en dehors de la ville, prit un tour concret en 1892, lorsque le conseil général se porta acquéreur du terrain du « Bas des Folies », à Fresnes-les-Rungis. Fresnes était alors un village agricole sur lequel se trouvait une tuilerie-briqueterie. Conçu en remplacement des prisons de la Grande-Roquette, de Mazas et de Sainte-Pélagie, Fresnes est à son ouverture en 1898, un établissement modèle, comme le fut la Santé 30 ans plus tôt. La nouvelle maison de correction du département de la Seine instaure toutefois une nouvelle rupture. Par rapport à sa situation géographique d'abord. Fresnes est une "prison moderne" au sens où l'implantation en centre-ville a été délibérément écarté. Au sens architectural ensuite. Inspiré par des prisons étrangères (Rome, Berlin,

Londres), l'architecte Henri Poussin (1853-1905) y abandonne toute référence au modèle panoptique pour adopter une disposition générale en blocs séparés qui ressemble à un poteau télégraphique. Les établissements pénitentiaires de Fresnes marquent également le triomphe du cellulaire, aménagé avec un confort relatif qui suscitera bien des critiques.

Les prisons de Fresnes accueillent quatre catégories de population pénale : des condamnés (hommes et femmes) à de courtes peines d'emprisonnement, des condamnés en attente de transfert vers des maisons centrales ou au bagne, des mineurs et les détenus malades des prisons du département de la Seine. Les deuxième et troisième divisions du grand quartier furent occupées dès 1898 par des condamnés correctionnels. Les premiers condamnés en attente de transfert (autrefois placés à la Grande-Roquette) arrivèrent en 1899. La première division (la plus proche de l'entrée) a été investie en 1900. Les premières femmes détenues ont été envoyées à Fresnes lors de la fermeture de la prison (maison de correction) de Nanterre (20 mai 1902). En 1906, Fresnes comptait 1 240 hommes et 120 femmes et filles (prévenues ou détenues par voie de correction paternelle). Les détenus se lèvent à 6h 30 d'octobre à avril (coucher à 20h) puis 5 heures de mai à septembre (coucher à 21h). En application stricte du système de l'enfermement individuel, tout, ou presque se fait dans la cellule : la toilette (sauf le bain de pieds, tous les quinze jours ; et le bain de corps, une fois par mois), le travail (sauf pour les auxiliaires affectés au service général) et même les repas. La promenade est d'une heure par jour, dans les préaux cellulaires. Les parloirs, d'une demi-heure, se tenaient le jeudi ou le dimanche. Les conférences et les cours sont dispensés dans la chapelle cellulaire. Durant leurs déplacements, les détenus devaient (comme à la Petite-Roquette) porter une cagoule en étamine. Fresnes "prison modèle", fit l'objet de nombreuses critiques quant au confort de la détention. Un sentiment qui n'était pas partagé par tous les détenus. Certains ont du mal à s'adapter aux règles du nouvel établissement : « ... Mes amis, j'ai fait Mazas et La Santé, j'ai l'expérience du vieux lutteur, eh bien je déclare que Fresnes est abominable. Nulle part je n'ai tant souffert. Ils ont inventé là-bas un supplice nouveau, le supplice de la propreté. Il faut frotter, astiquer sans cesse et l'entretien du luxe vous mange vos rares heures de repos [...] Il faut d'abord relever son lit, plier ses draps et ses couvertures, réglementairement, en six plis apparents comme au régiment, puis balayer le parquet ensuite le cirer. Or ne croyez pas qu'on vous donne de la cire pour cette opération. Pas du tout c'est en frottant avec le fond d'une bouteille que l'on doit transformer le plancher de Fresnes en glace à miroir... Pour un parquet mal ciré on est mis au pain et à l'eau, privé de lecture le dimanche, menacé de fers... »¹⁵. Louée en 1872 par R. Bérenger, cette pratique du cirage au "cul de bouteille" fut abandonnée dans les années 50. Nuançons fortement notre propos : l'immense majorité des prisonniers appréciaient ô combien le confort de Fresnes¹⁶...

En 1907, la Société générale des prisons échangea des arguments sur Fresnes. La nouvelle prison était bien, pour l'avocat Passez, une « prison Eden » où les détenus se trouvaient mieux lotis que beaucoup de gens. Pour Passez, la prison devait conserver « une certaine dureté, une certaine sévérité ; il ne faut pas en rendre le séjour très agréable et très confortable ». A. Rivière lui répondit : « Quand on y vient en promenade ou au cours d'un congrès, on ne regarde que la transparence du ripolin et on dit : il y a beaucoup d'ouvriers qui n'en ont pas autant. C'est vrai ; mais l'ouvrier n'est guère chez lui que pour dormir. Au contraire, lorsqu'il s'agit de passer 24 heures par jour dans une cellule, il faut des conditions autres que celles réservées à l'ouvrier qui est toujours dehors, qui marche, qui respire librement, qui communique avec ses semblables et n'est pas constamment en tête à tête avec ses quatre murs. Au détenu il faut des conditions d'hygiène physique et morale particulières. Sans elles, nous le rendons à la vie libre déprimé et incapable de reprendre sa place dans le monde honnête. Il redeviendra un danger pour la société »¹⁷.
Éternel débat ?

Christian CARLIER
Catherine PRADE
Marc RENNEVILLE

1. Carlier (Christian), Petit (Jacques-Guy). *John Howard. L'état des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIIIe siècle*, traduction nouvelle et édition critique, Paris, Éditions de l'Atelier, 1994, p. 114-125.
2. Voir Benabou (Erica-Marie). *La prostitution et la police des mœurs au XVIIIe siècle*, Paris, Librairie Académique Perrin, 1987, 547 p. et, sur la Salpêtrière au 18e siècle, voir sur ce site l'article de Jean-Pierre Carrez.
3. Voir sur ce même site l'article et l'exposition des Archives nationales [La Révolution à la poursuite du crime. Le justiciable devant les tribunaux criminels à Paris 1790-1792](#).
4. C.-A. Dauban, *Les prisons de Paris sous la Révolution d'après les relations des contemporains...*, Paris, Plon, 1870, p. 270
5. Edmond Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, Paris, Perrin, 1897, vol. 4, p. 327-328
6. E Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris...*, *ibid.*, p. 329
7. P. Buchez et P.-C. Roux, *Histoire parlementaire de la révolution française*, Paris, Paulin, 1838, t. 31, p. 52
8. Dauban, *op. cit.*, p. 234
9. Pierre-Jean-Baptiste Nougaret, *Histoire des prisons de Paris et des départements*, 1797, t. 2, p. 349
10. *Journal de la Montagne*, t. I, n° 49, cité par E. Buré, *op. cit.*, vol. 4, p. 336.
11. Alexandre-Louis-Joseph de Laborde. *Rapport à son excellence le ministre de l'Intérieur sur les prisons de Paris et les améliorations dont elles sont susceptibles*, Paris, Impr. royale, 1819, 159 p.
12. C. Carlier, *Histoire de Fresnes, prison "moderne". De la genèse aux premières années*, Paris, La Découverte et Syros, 1998, p. 135.
13. Appelé aussi « collège des haricots », en raison de la maigre cuisine qui y était faite. Albert de la Salle, *L'hôtel des haricots : maison d'arrêt de la Garde nationale de Paris* (5e éd.), Paris, E Dentu, 18.., p. 5-6.
14. R. Bérenger, *Enquête parlementaire sur le régime des établissements pénitentiaires*, 1872, t. III, pp. 344-345. p. 345-346
15. Témoignage de l'anarchiste Libertad, 20 novembre 1901, *Journal de Saint-Quentin et de l'Aisne*, cité par C. Carlier, *op. cit.*, p. 229-230
16. Carlier (C.), Wasserman (Françoise). *"Comme dans un tombeau". Lettres et journaux de prisonniers : la Belle Époque*, Fresnes, Ecomusée, 1992, 204 p
17. Cité par C. Carlier, *Fresnes, op. cit.*, p. 241-243

QUI SOMMES-NOUS ?

[Équipe éditoriale](#)
[Présentation](#)
[Les auteurs](#)
[Plan du site](#)

**CONTRIBUER À
CRIMINOCORPUS**

[L'association](#)
[Contact](#)
[Conseils aux auteurs](#)

MENTIONS LÉGALES

[Réalisation du site](#)
[Partenariats](#)
[Droits](#)



ISSN 1776-0720